

LE PETIT JOURNAL CANIN

Du Club d'Education & Sport Canin St Brissonnais

Rue des Martins – 45500 St Brisson sur Loire

Tél : 02 38 36 73 64 – Site : <http://clubcaninstbrisson.over-blog.net/>

N°21 – NOVEMBRE 2012

HALLOWEEN AU CLUB



Un éducateur à faire peur aux chiens et aux maîtres !!!



Ils sont venus quand même et certains déguisés eux aussi !!!



INFORMATIONS :

PUCE OU TATOUAGE, COMMENT CHOISIR ?

En France, il existe deux modes d'identification ; la puce électronique et le tatouage. L'un et l'autre ont leurs avantages et leurs inconvénients.

LA PUCE ELECTRONIQUE :

Lancée commercialement en 2002, la puce est un minuscule tube contenant une barrette électronique. Elle renferme le numéro d'identification, une sorte de code-barres composé de 15 chiffres : les trois premiers désignent le code du pays (250 pour la France), les deux suivants concernent le fabricant de l'objet, et les huit derniers chiffres sont le numéro identifiant de l'animal. Depuis le 3 Juillet 2011, la puce électronique est obligatoire pour tout animal domestique qui franchit les frontières.

L'intervention : pratiquée par un vétérinaire uniquement, l'implant est injecté dans le cou de l'animal du côté gauche, ou entre les deux épaules. La puce s'active avec l'affichage du numéro en passant le lecteur au niveau de l'encolure.

Gendarmes, vétérinaires, responsables de refuges et fourrières disposent de lecteurs de puces électroniques.

Le coût : entre 55 et 75 €

Les avantages : pose rapide, sans anesthésie, indolore

Les inconvénients : invisible à l'œil nu, la puce peut exceptionnellement se désactiver et n'empêche pas le vol de l'animal.

LE TATOUAGE :

C'est le premier mode d'identification existant depuis les années 1970. L'immatriculation est composée de 3 lettres et 4 chiffres, et d'aucune signification, contrairement à la puce. Il est valable sur notre territoire même après le 3 juillet 2011, mais ne suffit pas pour sortir du territoire national.

L'intervention est réalisée par le vétérinaire ou des éleveurs professionnels. Elle s'effectue lors des premières vaccinations de l'animal à l'âge de 3 mois. A jeun depuis 24H00, le chiot passe entre les mains du spécialiste. A l'aide d'une pince spéciale, il presse fortement l'oreille du chiot mis sous anesthésie, et lui perce la peau de plusieurs petits trous. L'encre de chien y pénètre, révélant ainsi les caractères du futur tatouage. Si le choix de l'inscription se porte sur l'intérieur de la cuisse, un dermographe est utilisé pour inscrire les caractères.

Le coût : identique à celui du puçage, entre 55 et 75 €

Les avantages : visibles à l'œil nu

Les inconvénients : l'intervention nécessite une anesthésie et l'encre s'estompe avec le temps. Le tatouage n'empêche pas plus que la puce le vol de l'animal, qui peut être mutilé pour la revente ou l'abandon...

Enfin, pour les animaux tatoués avant le 3 Juillet 2011, il faut ajouter la puce pour sortir du territoire.

LA PUCE SUPPLANTE LE TATOUAGE ?

Depuis sa mise en place en janvier 2002, la puce électronique gagne du terrain par rapport au tatouage. Une tendance confirmée par la SCC avec 582660 chiens qui ont reçu l'implant en 2010 contre 157461 pour le tatouage. La législation européenne n'est pas étrangère à la préférence des français pour ce nouveau mode d'identification. En effet, à partir du 3 Juillet 2011, seule la puce électronique est admise comme moyen d'identification en métropole pour pouvoir entrer en Corse ou dans les DOM TOM et d'autres pays européens avec son chien, même si le marquage à l'encre restera valable sur le territoire français.

UN FICHER NATIONAL

Une fois la puce posée ou le tatouage marqué, les numéros de chaque animal identifié sont répertoriés et centralisés dans un seul fichier. Son efficacité en cas de perte ou de vol dépend en grande partie des mises à jour des informations par les maîtres.

C'est la SIEV (Société d'Identification Electronique Vétérinaire), qui centralise l'identification des carnivores domestiques, chiens, chats et furets qui reçoivent une identification sur notre territoire, qu'elle soit électronique ou par tatouage, sont donc répertoriés sur un fichier accessible par internet et par téléphone. Il incombe à chaque propriétaire de permettre à la SIEV de tenir à jour les informations relatives à son ou ses animaux.

Quand prévenir la SIEV ?

Lorsque je déménage :

Je communique ma nouvelle adresse et mes nouvelles coordonnées téléphoniques.

Sans cette précaution, il est souvent très compliqué, voire impossible, de remonter au propriétaire lorsque l'animal est égaré ou perdu.

Lorsque l'animal est donné ou vendu :

Lorsque le propriétaire change, il faut en alerter le fichier national et communiquer toutes les nouvelles informations relatives au nouveau propriétaire. C'est aussi nécessaire en cas de décès du maître, lorsque l'animal trouve un nouveau maître ou est proposé à un refuge pour une adoption.

Lorsque l'animal est perdu ou trouvé :

C'est une des vocations majeures du fichier d'identification, permettre de retrouver le propriétaire de l'animal. Que l'on soit le maître qui a perdu son animal ou la personne qui a recueilli un animal égaré ou échappé, il faut prévenir le fichier si ce dernier est identifié.

Lorsque l'animal est décédé : Afin que son identification soit retirée du fichier. Les maîtres sont encore nombreux à ne pas informer le fichier de la mort de leur animal. Or, tant que cette dernière n'est pas déclarée, l'animal est considéré comme étant toujours en vie.

SIEV (Société d'Identification Electronique Vétérinaire) - 112 – 114 Avenue Gabriel PERI 94246 - L'Hay les Roses cedex - Tel : 01 55 01 08 00 - Mail : informations@siev.fr - Site : <https://www.siev.fr>

RISQUE ET ATTITUDE EN HIVER

De manière générale, l'homme varie son alimentation en fonction de facteurs internes (exercice physique, fatigue, stress, maladies, troubles psychologiques), mais aussi en fonction de facteurs externes comme la température (on mange moins quand il fait chaud, plus léger,...). Il en est de même pour les animaux : ceux-ci vont modifier leurs habitudes alimentaires en fonction des saisons, et de l'exercice physique qu'ils auront. Et s'ils ne le font pas, ce sera alors au maître d'adapter la ration alimentaire aux besoins du chien.

I) Variations quantitatives de ration l'hiver

De manière naturelle, un animal comme un humain, va donc avoir plus faim en hiver, et donc réclamer plus. En effet, le froid augmente les dépenses énergétiques et les besoins sont donc plus importants.

Mais pour quels chiens ?

On parle ici de chiens vivant quasiment tout le temps en extérieur, comme les chiens de garde ou les chiens d'utilité. Cela concerne également les chiens faisant beaucoup d'exercice comme de l'agility, ou bien les chiens de chasseurs. Pour ceux-là, il faut augmenter la quantité d'aliments distribuée au quotidien, de manière à lui apporter plus d'énergie à "brûler", et ce pendant toute la période hivernale pour lutter contre le froid. En valeur, cela représente 10 à 20% supplémentaires en fonction des conditions climatiques.

Pour les chiens très actifs, il serait même recommandé de passer à une alimentation « performance », si ce n'est pas déjà ce qu'il mange.

A contrario, pour les chiens « citadins », vivant la plupart du temps à l'intérieur avec nous, il n'est pas recommandé d'augmenter la ration alimentaire pendant les mois d'hiver. Et cela même s'ils vont quelques instants sur le balcon, ou au bout de la rue pour les besoins. Ils ne feraient que prendre du poids.

La résistance au froid et le mode de vie l'hiver, dépendent également de la race, de l'âge, et de l'état d'engraissement de l'animal.

Le Siberian Husky, l'Alaskan Malamut, le Montagne des Pyrénées, n'ont pas les mêmes tolérances face au froid que le chihuahua, le Yorkshire terrier, ou le bichon.

Les jeunes animaux, tout comme les seniors, seront également plus fragiles, devront plutôt être limités dans leurs sorties, et ne nécessiteront donc pas de variation de la ration alimentaire.

Enfin, les animaux maigres seront également plus sensibles au froid, et pourront être légèrement surnourris.

II) Variations qualitatives de la ration l'hiver.

Ici encore, il faut être particulièrement attentif aux chiots, chiens âgés, amaigris ou malades, ou bien aux races toys. Même s'ils sortent peu, on pourra compléter leur nourriture avec un complément vitaminique, un peu comme nous ferions nous-même une cure de vitamines et minéraux à l'entrée de l'hiver.

De même, pour améliorer la qualité du pelage de son animal, on peut compléter la ration avec de la levure de bière, ainsi qu'avec des acides gras essentiels (série oméga). Il en existe plusieurs spécialités (liquides ou comprimés) disponibles chez tous les vétérinaires.

Il est également intéressant, chez les chiens ayant une activité physique importante et vivant à l'extérieur, d'augmenter les quantités de graisses dans la ration, en même temps que l'on augmente le volume. Les chiens les digèrent généralement très bien.

Une autre astuce, est de tiédir la nourriture. Outre le fait de "manger chaud", cela augmente l'appétence de l'aliment.

On utilise d'ailleurs souvent ceci lorsque les chiens ne veulent pas manger, quelles qu'en soient les raisons.

Enfin, comme chez l'homme, hiver rime souvent avec virus. A l'arrivée du froid et de l'humidité, les chiens sont souvent atteints par des virus de gastro-entérite (sous forme d'épidémie) !

Ici encore, une nourriture supplémentée en vitamines et en acides aminés carnitine), permettra de protéger un peu plus l'animal en renforçant ses défenses immunitaires.

Un chien est globalement assez résistant et il préfère souvent un temps froid à une trop forte chaleur. Mais dans tous les cas, si votre animal passe beaucoup de temps dehors, ou s'il présente une quelconque fragilité, il est important de modifier son alimentation l'hiver, soit en quantité, soit en qualité, soit parfois les deux, en essayant de l'ajuster au mieux aux besoins réels.

« Mon animal à la diarrhée mais il semble être quand même en forme que faire avant de consulter? »

I) Retirer la nourriture

Avant toute chose, il faut immédiatement retirer la gamelle de nourriture même si le chien a très faim. Certains animaux se mettront à la diète spontanément, surtout s'ils ont de la fièvre ou mal au ventre, mais pas tous.

Or, en cas de diarrhée, les intestins sont inflammés, et le transit est accéléré. Apporter de la nourriture dans le tube digestif à ce moment-là ne fera qu'augmenter la diarrhée. Alors que l'on voulait nourrir et soutenir l'animal, on obtient l'effet inverse.

La durée de la diète sera de l'ordre de 24 à 36 heures après le début des symptômes, si bien sûr la diarrhée est alors arrêtée.

La réalimentation se fera progressivement, par petites quantités, plutôt avec de la viande ou du riz (mais pas de légumes), ou bien une toute petite dose de croquettes.

II) Faire avaler un pansement intestinal

Comme chez l'homme, avant d'utiliser antibiotiques et antispasmodiques, on ne prendra aucun risque à administrer à son animal un pansement intestinal, surtout si la diarrhée est peu importante et s'il est en forme. Celui-ci aura pour effet de protéger la muqueuse, d'absorber l'eau, et donc de durcir les selles.

De nombreuses spécialités très efficaces et adaptées aux animaux (goût, présentation) sont disponibles chez les vétérinaires, le plus souvent sans consultation, mais à défaut, on pourra adapter un médicament de médecine humaine tel que le Smecta ND, ce dernier étant à administrer dilué dans un peu d'eau, à l'aide d'une seringue.

De manière générale, il ne faut pas donner d'autres médicaments qui pourraient masquer les symptômes (antispasmodiques), ou interférer avec le traitement du vétérinaire le cas échéant (antibiotique).

III) Prendre le temps d'observer les symptômes et les selles, voire prélever ces dernières

La description de la diarrhée est également importante, ainsi que la manière dont se comporte l'animal. Il faut noter si les selles sont très liquides ou non, la présence de mucus, de sang, une très mauvaise odeur (notamment lors d'entérite hémorragique virale).

Il faut également préciser si le chien force en faisant ses selles (ténésme), ou s'il devient malpropre et fait ses besoins à la maison.

Cela permet de faire la différence entre une entérite de l'intestin grêle (diarrhée très importante, très liquide, avec méléna éventuel ; présence de sang digéré = noir) et une rectocolite (ténésme, sang en nature non digéré = rouge, mucus).

Cette description, bien que peu sympathique, servira au vétérinaire par la suite si vous êtes amenés à consulter.

Enfin, il est intéressant de prélever des selles dans un flacon, stérile ou non (très peu suffit !) si l'on va consulter son vétérinaire. Ce dernier pourra effectuer un examen direct au microscope, souvent riche en enseignement, ou bien demander un examen approfondi au laboratoire, de manière à ajuster son traitement au mieux.

IV) Vérifier la bonne vaccination de son animal, ainsi que sa vermifugation

Certains vaccins protègent contre certaines maladies virales graves, à expression digestive, telles que la parvovirose du chien. Il faut donc vérifier que son animal soit bien à jour. On contrôlera également que l'animal soit bien vermifugé, car des vers pourraient être la cause de diarrhée.

Attention : On ne vermifuge jamais un animal quand il est en diarrhée car on risque d'aggraver les troubles digestifs, sauf si c'est à la demande du vétérinaire.

Il sera toujours temps de le faire dès que l'animal ira mieux.

V) Garder l'animal au repos

L'animal doit rester enfermé, bien au chaud, pendant quelques jours, le temps de se remettre. Les ballades se feront à minima, juste pour les besoins. Même si le chien a envie de manger de l'herbe quand on le sort, il faudra l'en empêcher car cela le fera systématiquement vomir.

« **Mon chien vomit mais il semble être quand même en forme : que faire avant de consulter?** »

I) La diète, encore la diète, toujours la diète !

La encore, si les vomissements sont peu graves, une bonne diète sera suffisante pour enrayer les symptômes. Mais dans le cas présent, il faut supprimer la nourriture ...et l'eau !!!

En effet, en cas de vomissements, l'animal a souvent soif et boit en quantité accrue. Or c'est l'estomac qui est ici très inflammé. Tout liquide (ou nourriture) arrivant dans ce dernier sera ... immédiatement renvoyé !

On observe alors un chien qui n'arrête pas de boire puis de vomir, et ainsi de suite. Il va alors se déshydrater

beaucoup plus dans ce cas de figure, que si l'on retire la gamelle d'eau totalement jusqu'à arrêt des symptômes.

On réintroduira la boisson 12 à 24 heures après, uniquement si les vomissements se sont arrêtés, et ce par toute petite quantité à laper toutes les heures.

II) Faire avaler un pansement gastrique

De la même manière que pour la diarrhée, on pourra aussi administrer un pansement gastrique sans prendre de risque, mais en fractionnant la quantité afin d'éviter que l'animal ne le vomisse.

Ici encore, plusieurs spécialités vétérinaires adaptées sont disponibles au comptoir de la clinique, sans consulter. A défaut, un Gel de Polysilane ND, ou du Phosphalugel ND pourront être administrés à l'aide d'une seringue.

Si les vomissements persistent plus de 24 heures, des examens complémentaires sont nécessaires (radiographies, analyses de sang, transit baryté, échographie, ...) car l'animal souffre peut-être d'une affection plus grave (occlusion intestinale, pancréatite...).

Les signes qui doivent faire consulter :

Les troubles digestifs (diarrhées et/ ou vomissements) persistant plus de 24 heures sans amélioration.

Un animal ayant perdu du poids.

Un animal déshydraté (pli de peau rémanent sur le cou).

Une quantité abondante de sang dans les vomissements ou la diarrhée.

Un ventre dur, douloureux (pancréatite, hépatite, gastrite sévère, ...).

Un animal âgé ou très jeune (< 6 mois), ou de très petite taille (< 3kgs), car ces animaux sont fragiles et se déshydratent très vite.

Un animal prostré.

Démonstrations à l'occasion du **Téléthon** le Samedi 08 Décembre, le club sera **FERME** :

- Rendez vous à partir de 10H30 sur la place Groslin à St Brisson sur Loire

- Rendez à partir de 13H30 au Gymnase de Chatillon sur Loire

Le Samedi 22 Décembre 2012

Les cours d'Education Canine seront assurés par le Père Noël
aidé par ses fidèles lutins.

Ils assureront les Cours en tant qu'Educateurs diplômés de
la Société Canine de Laponie, le pays du Père Noël



Directeur de publication : Frédéric Aubry

Rédacteur en Chef : Guy Perrichon

Comité de rédaction : Francine Lesenfants

Source des documents : Docteur Vétérinaire Jean-Marc Elbaz - Animal Infos - SCC - SIEV

Contact pour le "Petit Journal Canin" : Guy PERRICHON - Email : perrichon.guy@orange.fr